



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

Communiqué du 20 février 2014 : Le socle conventionnel est restauré

Convention collective de 51 : La signature de l'avenant du 04 février 2014 restaure le socle conventionnel

La FEHAP se réjouit de la signature par trois organisations syndicales (la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC) de l'avenant permettant la restauration du socle conventionnel.

Cette signature est l'aboutissement de plus d'une année de négociations.

Outre le rétablissement du socle conventionnel ce texte comporte des avancées dans plusieurs domaines. Il améliore l'évolution de l'ancienneté et de la technicité, rend possible la transformation d'une partie de l'allocation de départ en retraite en temps de repos de fin de carrière et instaure un salaire minimum conventionnel supérieur au smic légal.

Le dialogue social, qui ne s'est jamais interrompu, se poursuit avec les organisations syndicales, un calendrier de travail sur de nouvelles thématiques ayant d'ores et déjà été fixé.

Au programme de ce calendrier figure notamment la complémentaire santé et les classifications (coefficients, nouveaux métiers, LMD).

Contact FEHAP:

Sylvie Amzaleg, Directeur des Relations du travail

01.53.98.95.10 - sylvie.amzaleg@fehap.fr

Yves-Jean Dupuis, Directeur Général

yves-jean.dupuis@fehap.fr

A propos de la FEHAP :

La Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs est la fédération de référence du secteur Privé Non Lucratif présente dans tous les champs de la protection sociale. Les établissements et services Privés Non Lucratifs allient la mission de service public et un mode de gestion privée, pour l'intérêt collectif. Les missions d'intérêt général et d'utilité sociale des établissements sont les suivantes : garantir l'accès aux soins, la prise en charge et l'accompagnement de tous, assurer la permanence et la continuité des soins et la prise en charge tout au long de la vie de toutes les pathologies, de tous les handicaps et de la perte d'autonomie.

La FEHAP en chiffres c'est 3 919 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par 1597 organismes gestionnaires (associations, fondations, congrégations,

mutuelles, organismes de retraite complémentaire et de prévoyance), plus de 246 600 lits et places, 220 000 professionnels pour 2,5 millions de personnes accueillies chaque année.

Pour plus d'information : www.fehap.fr

Fil Twitter : @FEHAP_actu